

Règlement et Accord de Confidentialité - 30^{ème} édition du Concours Révélation Entreprendre

Règlement du Concours Révélation Entreprendre

Article 1 : Organisation :

Révélation Entreprendre, association loi 1901 dont le siège social est situé 24 Avenue Gustave Delory 59100 Roubaix Cedex enregistrée sous le numéro RNA suivant : W595000498 5041 organise un concours national de création d'entreprise.

C'est une association à but non lucratif dont l'objectif principal est de promouvoir l'entrepreneuriat en France et à aider de jeunes entreprises françaises dans leur développement.

Le présent règlement a été établi en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de son approbation.

Toutefois, tout texte légal ou réglementaire, antérieur ou postérieur au présent règlement, et applicable à l'organisation de concours ou d'événements publics, prévaut sur les dispositions du présent règlement.

Article 2 : Présentation du concours :

L'association Révélation Entreprendre est composée de 45 membres, tous étudiants de première ou deuxième année à l'EDHEC, école de commerce basée à Lille, Nice et Paris.

Depuis sa création en 1994, l'association organise chaque année un Concours national de création d'entreprise. Ce concours est ouvert aux projets de start-ups en phase de pré-création ou dont les statuts ont été déposés après le 1er janvier 2023, exerçant leur activité en France métropolitaine.

Les entreprises souhaitant participer à la 30^{ème} édition de ce concours peuvent déposer leur dossier entre le **lundi 6 janvier 2025** et le **mardi 11 février 2025** à 23h59 sur le site <https://revelation-entreprendre.fr/> selon les modalités du présent règlement.

La sélection des finalistes aura lieu le jeudi 13 mars 2025 (Grand Écrit), et la finale du concours se déroulera le **jeudi 3 avril 2025** (Grand Oral).

Nous précisons que la présence des porteurs de projet est uniquement requise lors du Grand Oral, durant lequel les finalistes présenteront leur projet au Jury. Ce sera l'occasion de rencontrer les parrains et les partenaires du concours lors du cocktail suivant la finale.

Article 3 : Critères d'éligibilité :

Le présent concours est ouvert gratuitement aux projets de création d'entreprise portés en France métropolitaine par une ou plusieurs personnes.

Les projets de création d'entreprise concernés sont ceux dont les statuts n'ont pas encore été déposés ou ont été déposés après le 1er janvier 2023.

Article 4 : Contenu du dossier :

Le dossier à déposer sur la plateforme d'inscription comportera :

- Le formulaire de candidature dûment rempli ;
- Le CV de tous les porteurs du projet candidat ;
- Un Pitch Deck ;
- Les tableaux financiers suivants :
 - Compte d'exploitation prévisionnel ;
 - Plan de financement initial ;
 - Tableau de trésorerie (si disponible) ;
- Un Pitch Vidéo (optionnel).

Il est possible d'y joindre tout autre tableau financier en votre possession.

Chacun de ces éléments sera minutieusement analysés par les membres de Révélation Entreprendre, formés à cet effet, ainsi que par ses partenaires.

Un feedback personnalisé sur votre candidature vous sera envoyé après les délibérations du jury, sous réserve que vous ayez complété notre questionnaire de satisfaction.

Article 5 : Inscriptions :

Pour participer au concours, le dossier complet doit être déposé à l'association via la plateforme [Selecteev.io](https://concourstee2024.selecteev.io/), partenaire de l'association, entre le 6 janvier et le 11 février 2025, au lien suivant : <https://concourstee2024.selecteev.io/>. La mention de l'identité du ou des participants est obligatoire.

Des informations supplémentaires concernant le concours sont disponibles sur le site internet de l'association : <https://revelation-entreprendre.fr>.

Article 6 : Processus de sélection :

À réception, les dossiers complets feront l'objet d'une première lecture par les membres de l'association. Les dossiers incomplets seront automatiquement écartés.

Les dossiers seront ensuite examinés en deux temps par un jury composé de représentants des entreprises partenaires de l'association, tous ayant signé une charte de confidentialité :

- Le jeudi 13 mars 2025, lors du Grand Écrit, première mise en concurrence des différents dossiers où 12 finalistes seront retenus.
- Le jeudi 3 avril 2024, à l'occasion du Grand Oral, la finale du Concours.

Lors de la finale, chaque porteur de projet finaliste aura l'occasion de pitcher son projet devant les jurés, qui poseront ensuite des questions.

S'ensuivra une cérémonie de remise des prix, durant laquelle chaque juré partenaire remettra son prix à un lauréat, l'entreprise qui l'aura le plus convaincu.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Chaque candidat sera personnellement informé par e-mail du résultat du jury. Les noms des finalistes et des lauréats seront également annoncés sur notre compte LinkedIn et notre page Facebook.

Article 7 : Critères de jugement des dossiers :

Les dossiers seront évalués et sélectionnés selon les critères suivants :

- Innovation et originalité
- Pertinence et faisabilité
- Clarté et rigueur dans le développement
- Exhaustivité de la présentation, explicitation du business model
- Création d'emploi dans la région ou sur le territoire national

Article 8 : Les dotations :

La liste des partenaires offrant des dotations aux lauréats n'est pas arrêtée au jour de la publication du présent règlement. Les participants reconnaissent et acceptent que cette liste pourra évoluer.

Les dotations du concours seront annoncées par voie de communication : sur le site internet, les réseaux sociaux et la plaquette de Révélation Entreprendre.

À ce jour, les partenaires du concours sont :

- BNP Paribas
- TotalEnergies
- Réseau Entreprendre Nord
- Fondation Keyrus
- LINK Gestion
- French Tech Lille
- Campus Fund
- Pleiade Venture
- VIVA Technology
- OYAT Avocat

Les lauréats recevront les dotations financières auxquelles ils ont droit ou la mise en place des programmes d'accompagnement dans les six mois suivant la remise des prix , sauf en cas de force majeure.

Pour plus de détails concernant les dotations, veuillez contacter les membres de l'association à l'adresse inscription@concourstee.fr.

Article 9 : Confidentialité :

Conformément à la déclaration faite à la CNIL le 22 décembre 2015 (n°1915995), l'association s'engage à ne pas diffuser les documents transmis par les candidats (CV, pitch deck et BP).

Seuls les membres de l'association et les jurés ayant signé une charte de confidentialité peuvent consulter ces documents, qui ne sont accessibles qu'après un processus d'authentification.

Le dépôt du dossier de candidature sur la plateforme Selecteev.io n'ouvre droit à aucune indemnisation de la part de l'association en cas de divulgation de données contenues dans les pitch decks ou tableaux financiers, due à un **dysfonctionnement** de la plateforme, ou en cas d'éventuelles pertes financières résultant de son utilisation.

En raison de la signature d'une charte de confidentialité par les membres du jury (cf. article 6 du présent règlement), Révélation Entreprendre, en tant que personne morale, décline toute responsabilité en cas de divulgation de données soumises à l'examen par les candidats au concours.

Dans l'intérêt des candidats, les coordonnées (mail et téléphone) pourront être transmises aux partenaires, ce que les candidats acceptent.

Article 10 : Acceptation du règlement :

Chaque porteur de projet, en s'inscrivant au Concours **Révélation Entreprendre**, accepte le présent règlement lorsqu'il lui est présenté durant le processus d'inscription, en cliquant sur la mention « **Oui** » à la question : « **Acceptez-vous le règlement du concours ? Disponible ici : <https://revelation-entreprendre.fr/edition-2024/> ».**

Article 11 : Conseils et réponses aux questions :

L'association met à la disposition des candidats un book candidats sur son site <https://revelation-entreprendre.fr> et publiera également des conseils sur ses réseaux sociaux concernant la rédaction des candidatures.

L'association pourra accompagner les candidats dans l'élaboration des candidatures. Pour bénéficier de cet accompagnement, les candidats devront envoyer une demande écrite par e-mail à l'adresse **inscriptions@concourstee.fr**, en précisant les points nécessitant un éclaircissement.

Article 12 : Cas de force majeure :

La responsabilité de l'association ne pourra être engagée en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une de ses obligations prévues dans les présentes, si cela résulte d'un cas de force majeure.

La force majeure désigne tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article **1218** du Code civil.

En particulier, en raison des mesures administratives pouvant être prises dans le contexte de la pandémie de **COVID-19**, l'association se réserve le droit d'amender à tout moment le présent règlement concernant l'organisation du concours.

Article 13 : Modification du règlement :

En cas de modification du présent règlement, une nouvelle version de ce dernier sera envoyée individuellement à tout participant dans les plus brefs délais, par courrier électronique à l'adresse fournie lors de l'inscription.

Article 14 : Droit à l'image et utilisation des informations

En participant au concours, les candidats autorisent l'association Révélation Entreprendre à utiliser leur image, leur nom, le logo de leur entreprise ainsi que tout autre élément de communication lié à leur participation au concours, dans le cadre de la promotion de l'événement.

Ces supports de communication peuvent inclure, mais ne sont pas limités à :

- Des publications sur les réseaux sociaux,
- Le site internet de l'association,
- Des communiqués de presse,
- Des supports publicitaires ou promotionnels.

Cette autorisation est accordée à titre gratuit, pour une durée de cinq ans à compter de la date de la finale du concours, et est limitée aux communications en lien avec le concours ou l'activité de l'association.

Les candidats reconnaissent que cette autorisation inclut la diffusion de photographies, de vidéos ou de citations réalisées dans le cadre de leur participation au concours, et qu'aucune compensation financière ne pourra être réclamée pour l'utilisation de ces éléments.

Toute opposition à cette clause devra être signalée expressément par écrit à l'adresse inscriptions@concourstee.fr au moment de l'inscription.

Accord de confidentialité du Concours Révélation Entreprendre :

La plateforme Selecteev.io permet aux participants de mettre en ligne les documents requis pour leur candidature, notamment le CV de tous les porteurs du projet candidat, le pitch deck, les tableaux financiers mentionnés et, si souhaité, un pitch vidéo.

L'accès aux dossiers présents sur la plateforme est strictement limité à 50 personnes, comprenant les jurés représentant les partenaires de l'association ainsi que les membres de l'association. Tous les jurés et membres de l'association ayant accès aux dossiers ont préalablement signé un accord de confidentialité les engageant à ne divulguer aucune information relative aux projets examinés.

Le dépôt du dossier de candidature sur la plateforme Selecteev.io n'ouvre droit à aucune indemnisation en cas de divulgation de données contenues dans les business plans ou tableaux financiers, ni en cas de pertes financières ou de cessation d'activité qui pourraient en découler, que ce soit du fait de Selecteev.io ou de l'association Révélation Entreprendre.

Nous nous engageons sur l'honneur à supprimer définitivement tous les dossiers de candidature après la transmission des feedbacks aux startups participantes. Ces dossiers ne seront en aucun cas utilisés à des fins autres que la sélection des startups pour le concours.

Fait à Lille, le 05/12/2024,

Elisa Ouillet, Présidente de Révélation Entreprendre.

Hugo Berthelier, Vice-Président de Révélation Entreprendre